



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSEY

Décision du maire n° 2026.030

Mise en ligne : 12/03/2026

OBJET **Avenant n°1 au marché n°2025-09 relatif à la construction en modulaires de la Mairie annexe de Chessy - Lot n°2 : constructions modulaires, conclu avec la société LUTECE.**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le code de la commande publique du 1er avril 2019 et notamment son article L.2123-1 ;

Vu la délibération n°2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché n°2025-09 relatif aux travaux de construction en modulaires de la Mairie annexe de Chessy - Lot n°2 : constructions modulaires, notifié le 10 juillet 2025, à la société LUTECE pour un montant forfaitaire de 557 137 € HT ;

Considérant que l'exécution du Lot n° 2 (constructions modulaires) du marché précité a révélé des contraintes de site et des besoins techniques supplémentaires non identifiés dans le marché initial ;

que ces travaux supplémentaires sont devenus nécessaires à la bonne exécution des prestations et à la fonctionnalité complète de la Mairie Annexe ;

que ces travaux supplémentaires ont une incidence financière qui conduit à une plus-value de 2 190 € HT ;

qu'il y a lieu, afin de prendre en compte cette incidence et de garantir la continuité du chantier, d'approuver et de conclure l'avenant n°1 au marché n°2025-09, conformément aux dispositions du code de la commande publique ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260312-DEC_2026_030-CC
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Décision du maire n° 2026.030

Décide

Article 1^{er}

Un avenant n°1 est conclu au marché n°2025-09 relatif aux travaux de construction en modulaires de la Mairie annexe de Chessy - Lot n°2 : constructions modulaires avec la société LUTECE sise 1, chemin des Femmes à Fontenay-Trésigny (77610) afin d'intégrer au marché les incidences financières des travaux supplémentaires pour une plus-value de 2 190 € HT.

Le montant initial du marché de 557 137 € HT est porté à 559 327 € HT, soit une hausse du montant initial du marché de 0,39 %.

Article 2

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 12 MARS 2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Antoine POUPART



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260312-DEC_2026_030-CC
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026